

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC

POLE VOIRIE/AF

ARRETE DU MAIRE

**FERMETURE DEFINITIVE
DU SENTIER DE L'ANCIENNE TELECABINE DE LA MER DE GLACE**

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,
Considérant que le sentier est désormais impraticable et sans issue,
Considérant le chantier de démontage des aménagements,
Considérant les dangers naturels et les risques liés aux déplacements dans ce secteur,

A R R E T E

Article 1 – A partir du 29 Novembre 2024 à 12h00, la circulation piétonne est interdite sur l'itinéraire dit « De l'ancienne télécabine », sauf accès et besoins liés au chantier de démontage des aménagements existants. (Carte en annexe)

Article 2 – Cet accès à la Mer de Glace est maintenant considéré comme impraticable et sans issue. La fermeture est définitive.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 29/11/2024

**Pour le Maire
L'Adjoint à la Sécurité et Montagne,**

Claude JACOT



